

LES LANDES DE MADION

Lundi dernier, à l'audience de la première chambre du tribunal civil de Saintes, est venu le procès intenté par les princes de Rohan-Chabot contre les propriétaires des landes de Madion.

Le prince de Rohan était présent. Il était assisté de M^e Guerrier, avocat du barreau de Paris.

M. Jouvon, procureur de la République, occupait le siège du ministère public.

A cette audience, les demandeurs devaient requérir défaut contre les personnes assignées qui n'avaient pas encore constitué avoué ; mais tous les *défendeurs* s'étant fait représenter, l'affaire a été renvoyée pour être plaidée au fond.

Le 2 février prochain le tribunal fixera le jour des plaidoiries.

Cette affaire, la plus grave certainement que le tribunal de Saintes ait été appelé à juger, intéresse de nombreux propriétaires et onze communes des cantons de Cozes et Gemozac.

Il s'agit, on le sait, de la revendication de propriété, formée par les princes de Rohan, de cette immense étendue de terrain connue sous le nom des landes de Madion.

L'instance est commencée depuis 1824 ; et de temps en temps par des actes extrà-judiciaires, les princes en interrogeaient la péremption.

Aujourd'hui, cette action va recevoir une solution.

Nous avons appris que neuf maires des communes assignées s'étaient réunis à la sous-Préfecture, pour le choix d'un défenseur. Il paraît que, sur l'avis de M. le sous-préfet Remacle, M^e Jolibois aurait été désigné. Nous savons que des avocats du barreau de Saintes ont déjà de nombreux dossiers, mais cela ne nous étonnerait pas que cette bruyante personnalité viendrait encore se faire entendre.

Tous les tribunaux du département sont désormais condamnés à subir cet illustre tapageur.

Et, ce ne sera pas une des particularités les moins curieuses de ce curieux procès, celle de voir le très-fidèle et très-dévoué serviteur de l'assassin de la République, venir ici soutenir des droits que la République a consacrés.

Comment s'y prendra-t-il pour baver sur la République, et les Républicains ? Il n'y manquera pas allez ! quoiqu'on soit en matière civile, il trouvera bien le moyen de lancer par-ci, par-là, les coups de pied de fabuliste.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant du procès.

Journal du 28 janvier 1875

LA CHOSE EN POLICE CORRECTIONNELLE

Pauvre petit journal !...

Il était de ce monde où les plus belles choses
Ont le pire destin.
Et rose il a vécu ce que vivent les roses,
L'espace d'un matin.

Il sortait encore tout chaud de la presse que déjà le sourd grognement des « conservateurs » se faisait entendre ; déjà, les cléricaux scandalisés se signaient avec effroi, déjà, les « honnêtes gens » tremblaient pour la famille, la religion et la propriété.

Pauvre petit journal !...

Le voici aujourd'hui en police correctionnelle. Les honneurs de la cour d'assises n'étaient pas faits pour lui. Il a vu son exception d'incompétence rejetée devant le Tribunal de Saintes, rejeté devant la Cour d'appel de Poitiers...

Son crime, dites-vous ?

— Ah ! son crime, je vais vous le raconter en peu de mots :

La Chose. — je le dis pour nos nouveaux lecteurs, — était un journal littéraire fondé par d'anciens amis et collaborateurs de notre maître regretté Victor Vallein. Il paraissait au mois de mai dernier. Un beau jour, il s'est égaré sur le terrain politique... Pauvre petit journal !... il oubliait qu'il était purement littéraire.

La Chose a parlé politique, soutient le ministère public : voilà son crime.

Aussi, vendredi dernier, son imprimeur et son gérant se trouvaient-ils assis sur les bancs de la police correctionnelle.

M. Régnauld, présidait.

M. le substitut Andrieu soutenait la prévention.

Après l'interrogatoire le président a donné la parole au défenseur M^e Baudry.

M^e Baudry a d'abord lu et commenté les articles incriminés. Ils sont au nombre de trois. Le premier porte ce qui suit :

Nous lisons dans le *Rappel* du 29 mai :

« Deux des collaborateurs du regretté Victor Vallein à l'*Indépendant* de la Charente-Inferieure, MM. Jacques Rhien et Magné, vont fonder à Saintes un journal littéraire.

» Nous leur souhaitons cordialement tout le succès qu'ils méritent.

» M. Magné est l'auteur d'un volume de fables dont le *Rappel* a parlé il y a quelques semaines, et qui nous a fait dire que si feu Viennet avait eu tort de faire des fables après La Fontaine, M. Magné avait eu bien raison d'en faire après feu Viennet. »